

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

ANSM
Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

**Décision DG n° 2012-204 du 9 juillet 2012 portant nomination d'un expert
auprès de la Commission nationale de sécurité sanitaire des dispositifs médicaux**

NOR : AFSM1230432S

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 5311-1, L. 5311-2, R. 5212-7 à R. 5212-11,
D. 5321-7 et suivants ;

Vu la décision DG n° 2012-28 du 17 février 2012 portant nomination d'un expert auprès de la
Commission nationale de sécurité sanitaire des dispositifs médicaux,

Décide :

Article 1^{er}

M. LARTIGAU (Éric) est nommé expert auprès de la Commission nationale de sécurité sanitaire
des dispositifs médicaux, à titre complémentaire pour l'année 2012.

Article 2

Le directeur de l'évaluation des dispositifs médicaux est chargé de l'exécution de la présente
décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 9 juillet 2012.

Le directeur général,
PR D. MARANINCHI